



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

veufs et veuves

Question écrite n° 67205

## Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessaire revalorisation des pensions de réversion. Il semble que les cotisations de veuvage ne sont qu'en partie consommées. Les associations des veuves civiles et les différents groupes de veuves demandent une révision du plafond en matière d'assurance veuvage qui est actuellement de 4 038 francs par mois, allocation comprise. De surcroît, il conviendrait en matière de réversion de réévaluer le plafond du cumul des pensions actuellement de 5 457 francs par mois. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre afin de répondre aux légitimes revendications des associations de veuves.

## Données clés

**Auteur :** [M. Didier Quentin](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67205

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 octobre 2001, page 5726